

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du vendredi 17 mars 2017

Présents :

ALLIAN Anne-Lise	DUMONT Gamra	MECHAIN Georges
ALVES PIRES Alcino	GAUTIER Christine	METTLER Denis
BOULET Philippe	GOUTTENOIRE	ORTEGA Raphaël
BOUZRAR Maryvonne	Corinne	PONTABRI Pierrette
CHEREAU Franck	HERNANDEZ José	ROMAN Franco
DALLERAC Francis	ITIER Roger	SEVE Patrice
DELPEYROUX Pierre	LAURENCE Bernardina	VENET Gilles
DENANTE Pascale	MARMION Chantal	
DIDIER Francis	MARTINEZ Francisco	

Membre de droit : CHARRE Dominique (DTN).

Absents Excusés :

BELRHITI Catherine
BENHAMOU Éric
BOBILLIER Jean-Paul
BUI XUAN Yves
CHEVALLIER Michel
LAUFFENBURGER Patrick
PERONNET Dominique
PUVELAND Hervé

Ouverture de la Séance par le Président à 17h00

1- ALLOCUTION DU PRESIDENT

- **Présentation du nouveau DTN**, M. Dominique CHARRE
- **Allocution du Président** : Rappel des modalités de sélection pour les Jeux Olympiques de 2020 : La sélection des athlètes pour les Jeux se fera en plusieurs étapes, la première étant liée à la Ranking List mondiale. 4 athlètes par catégories seront qualifiés grâce au nombre de points qu'ils auront accumulé en performant lors des championnats du monde, des championnats continentaux et des 5 Open Premier League qui ont été retenus par la WKF (Paris, Rotterdam, Dubaï, Rabat, Hambourg). La seconde étape de qualification pour les Jeux Olympiques de Tokyo se déroulera lors d'un Tournoi qualificatif qui sera organisé début 2020 à Paris, selon les 6 catégories de poids (3 masculins, 3 féminines) retenues par la WKF.
- La fédération reste également très attentive à la candidature de Paris pour les **JO 2024**.

2- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JANVIER 2017

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 janvier 2017.

3- PROJET DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT FINANCIER

Le Trésorier, M. Philippe BOULET, présente un projet de règlement financier dont il évoque les principales modifications envisagées et précise qu'il ne s'agit que d'un premier dépoussiérage d'un règlement n'ayant pas été modifié depuis 2011. Il note que les Annexes n'ont pas été revues.

Le 25 mars prochain, une nouvelle réunion de la commission financière pour envisager les nouvelles modifications à apporter pour le règlement financier de la saison 2017/2018, est prévue.

4- SUIVI BUDGETAIRE 2016/2017 ET SITUATION AU 13 MARS 2017

Le Trésorier, M. Philippe BOULET, fait un état de la situation budgétaire au 13 mars 2017 en détaillant les Produits et Charges réalisés à cette date comparativement à ceux du budget définitif 2016/2017. Un tableau de la situation financière a été distribué aux membres du Conseil d'Administration.

Il précise que l'organisation de l'Open de Paris a dépassé de 43 000 euros le budget prévisionnel.

La tendance générale est bonne et la trésorerie est dans la même situation que l'an dernier à la même date.

L'objectif en terme de résultat devrait être atteint.

Le DTN fait remarquer que le taux de support du ministère est faible (subvention 16% du budget total qui passe à 7% si on retire la masse salariale des cadres d'Etat) comparativement aux autres fédérations, ce qui est un signe d'une fédération forte.

Le DTN note également la taille importante de la délégation japonaise à l'Open de Paris et exprime sa volonté d'envoyer des délégations aussi importantes lors des Open à l'étranger dans l'optique des qualifications pour les Jeux Olympiques de 2020.

5- NOMINATION DE LA COMMISSION PARA-KARATE

En raison de la modification de la délégation ministérielle qui attribue le Para-Karaté, auparavant sous l'égide de la Fédération Française Handisport, à la Fédération

Française de Karaté et disciplines associées, la commission « Handi-Karaté » change de nom pour devenir la commission Para-Karaté.

Messieurs GEORGEON Alain, SEBBAK Fatah et DJEDDI Jacques ont déjà été nommés membres de cette commission lors du précédent Conseil d'Administration. La commission Para-Karaté peut encore être complétée ultérieurement jusqu'à 7 membres maximum.

Il est précisé que si le Para-Karaté ne fait pas partie du programme paralympique pour le moment, il n'est pas exclu qu'il le soit à l'avenir, il faut le donc développer au sein de la fédération.

6- NOMINATION DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Le président rappelle que les membres de la commission de surveillance des opérations électorales doivent être indépendant par rapport à la fédération. Leur seul lien de rattachement à la Fédération ne peut être qu'éventuellement leur licence. Ils ne peuvent être ni élus au sein de la Fédération ou de ses organes déconcentrés, ni rémunérés par la fédération ou ses organes déconcentrés.

Le Secrétaire Général présente les candidats :

- M. DELHOMME Maxime (Président)
- M. BARRANGO Charles
- Mme BONY Nadia
- M. SERFATI Jacques
- M. DUVAL Jacques

La proposition de composition de la commission de surveillance des opérations électorales a été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

7- NOMINATION DE LA COMMISSION SPECIALISEE DES DANS ET GRADES EQUIVALENTS

Le président rappelle la composition de l'ancienne commission et informe qu'un arrêté du ministère des sports du 5 août 2016 fixant la liste des fédérations sportives disposant d'une CSDGE en a modifié la composition.

La nouvelle commission sera constituée d'une part de deux tiers de membres représentant la FFKDA parmi lesquels un président désigné par la fédération et le directeur technique national (13 membres) et d'autre part d'un tiers de membres représentant les fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires concernées, proportionnellement au nombre de leurs licenciés respectifs (7 membres).

La CSDGE nouvellement composée prendra ses fonctions à compter du 1^{er} avril prochain.

Afin d'établir la nouvelle composition de la CSDGE, la FFKDA va se rapprocher des fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires afin qu'elles justifient de leur nombre de licenciés dans les disciplines pour lesquelles la FFKDA a reçu délégation du Ministère.

La CSDGE sera nommée en une seule fois lors du prochain Conseil d'Administration après que toutes les autres fédérations devant être représentées aient répondu.

Le Conseil d'Administration souhaiterait que le bureau lui propose une liste de personnes éligibles, pour les postes des membres représentants de la FFKDA, afin d'élire la commission de manière uninominale et à bulletin secret.

8- PROJET DE CREATION D'UN COMITE NATIONAL WUSHU

Le Président rappelle qu'aujourd'hui le Wushu est représenté, au sein de la Fédération, par une Commission Nationale Wushu dont les membres sont élus par les clubs mais qui n'a pas d'autonomie juridique, n'ayant pas de personnalité morale propre et de statuts propres.

Le Président fait état de la demande du Président de la Fédération Internationale de Wushu (IWUF), M. YU ZAIKING, par ailleurs Vice-Président du CIO, qui souhaite que le Wushu ait une identité plus visible en France.

Suite à un courrier de M. Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'Etat aux sports, le Bureau exécutif travaille sur le projet de création d'un Comité National Wushu qui bénéficiera d'une plus grande autonomie vis-à-vis de la Fédération. Les membres du CNW seront élus directement par les clubs Wushu, le CNW bénéficiera de statuts et d'un budget propres. Les statuts du futur CNW seront présentés lors du prochain Conseil d'Administration.

Monsieur Roger Itier, actuel Président de la Commission Nationale Wushu de la FFKDA précise que la volonté du Président de l'IWUF était de sortir de la FFKDA en ayant une indépendance totale. Il rappelle qu'il souhaite, pour le moment, poursuivre le développement du WUSHU au sein de la FFKDA.

Le Président rappelle l'historique du Wushu qui, lorsqu'il est devenu indépendant en 2004, n'est pas parvenu à fédérer l'ensemble des anciens licenciés WUSHU de la Fédération.

Le DTN met en garde sur les fusions, scissions ou transferts de disciplines entre fédérations délégataires.

9- SELECTION DES EQUIPES DE FRANCE POUR LES PROCHAINS CHAMPIONNATS D'EUROPE

Le DTN présente la sélection des équipes de France de Karaté pour les championnats d'Europe sénior 2017 qui se dérouleront à Kocaeli en Turquie.

10- SITUATION RELATIVE AUX NOUVELLES LIGUES REGIONALES

Le Président rappelle que les premières Assemblées Générales constitutives et électives des ligues régionales ont eu lieu :

- Le 12 janvier 2017 pour les Hauts de France ;
- Le 17 janvier 2017 pour la Nouvelle Aquitaine ;
- Le 20 janvier 2017 pour Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Le 3 février 2017 pour Bourgogne-Franche Comté ;
- Le 10 février 2017 pour Auvergne-Rhône Alpes ;

Les deux dernières Assemblées Générales constitutives et électives se dérouleront

- Le 18 mars 2017 à Pont-à-Mousson pour le Grand Est ;
- Le 24 mars 2017 à Carcassonne pour l'Occitanie.

Il est annoncé que la première réunion du Conseil des Présidents se déroulera le 12 mai prochain. Il est rappelé que Monsieur RAVASSAUD est chargé d'être le lien entre la fédération et ce Conseil.

11- RETRAIT DES ATTRIBUTIONS DU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Il est rappelé l'historique des faits ayant entraîné la décision du bureau exécutif, prise en application de la résolution du dernier conseil d'administration, de suspendre les activités confiées au comité départemental de la Haute Garonne, ainsi que l'ensemble des aides financières qui lui sont allouées jusqu'au rétablissement d'un fonctionnement administratif et financier conforme aux dispositions fédérales en vigueur.

La fédération a été destinataire d'un procès-verbal de l'assemblée générale élective et extraordinaire du comité départemental de la Haute-Garonne qui s'est tenue le 11 mars 2017.

Le Conseil d'Administration constate que cette assemblée générale élective et extraordinaire est entachée de plusieurs irrégularités, notamment :

- le comité départemental de la Haute-Garonne a de nouveau exigé le paiement d'une cotisation départementale aux clubs affiliés pour participer,
- l'élection des représentants des clubs s'est déroulée en amont de l'adoption des nouveaux statuts et donc sur la base des anciens statuts qui ne prévoient pas cette modalité de représentation des clubs,
- l'assemblée générale extraordinaire s'est tenue malgré l'absence de quorum nécessaire, et constaté en début d'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration regrette que les directives fédérales ne soient pas suivies par ce comité départemental.

En conséquence, le Conseil d'Administration décide de retirer l'ensemble des attributions au comité départemental de la Haute Garonne pour manquements graves aux règles juridiques et financières régissant la fédération, conformément aux dispositions de l'article 213 du règlement intérieur de la FFKDA, à l'unanimité.

12- RETRAIT DES ATTRIBUTIONS DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L'INDRE

Il est rappelé que lors de sa dernière réunion du 6 janvier 2017, le conseil d'administration de la fédération a suspendu les activités du comité départemental de l'Indre, pour manquements graves, jusqu'à l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire et électorale conforme aux dispositions fédérales en la matière.

Il est également rappelé, qu'il avait été demandé communication au comité départemental de ses Bilans comptables, Comptes de résultat, Grands livres comptables et relevés bancaires des saisons sportives 2012/2013, 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016.

Le Conseil d'Administration constate que le comité départemental de l'Indre, dans un courrier du 13 mars 2017, a informé la fédération de l'annonce de l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire et électorale qui doit se tenir le samedi 29 avril 2017, « conformément aux règles légales et fédérales applicables en la matière », mais constate également que les documents demandés n'ont pas été communiqués à la fédération.

Le conseil d'administration se prononce, en conséquence, contre le retrait des attributions du comité départemental de l'Indre, mais décide de maintenir la suspension des activités dudit comité jusqu'à l'organisation effective de l'assemblée générale extraordinaire et électorale conforme aux dispositions fédérales en la matière, à l'unanimité.

Par ailleurs, il est proposé de mandater un représentant de la FFKDA pour suivre le déroulé de l'Assemblée Générale Extraordinaire et électorale du comité départemental de l'Indre devant se tenir le 29 avril 2017 à Châteauroux et notamment vérifier la conformité de son déroulement vis-à-vis de la réglementation applicable.

La proposition de mandatement d'un représentant fédéral pour assister à l'Assemblée Générale l'Assemblée Générale Extraordinaire et électorale du comité départemental de l'Indre le 29 avril 2017 à Châteauroux est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration mandate M. Alcino ALVES PIERES et M. Mario GRUMIC pour assister à l'Assemblée Générale susmentionnée.

13- ETAT DES DOSSIERS CONTENTIEUX

Le Président fait état des décisions disciplinaires à l'égard de Messieurs DEL BLANCO, DOMAT et COUSINIE, respectivement Trésorier, Président et Vice-Président, de la ligue Midi-Pyrénées de Karaté et disciplines associées, devenues définitives faute de recours.

Ces décisions communiquées aux membres du Conseil d'Administration ont également été envoyées à l'ensemble des clubs de la ligue Midi-Pyrénées.

La Fédération a également porté plainte au pénal contre Messieurs DEL BLANCO, DOMAT et COUSINIE, plainte réceptionnée le 9 mars 2017 par le Procureur de la République du parquet de Toulouse.

14- QUESTION DIVERSES

- **Commission arbitrale** : Sur proposition du responsable national de l'arbitrage, le Conseil d'administration nommé à l'unanimité les membres suivants :
 - M. Hugues MICHOLET
 - M. Denis DE RANIERI
 - M. Franck CHEREAU
 - M. David CHEREAU

- M. MARTINEZ aimerait connaître les modalités d'organisation des AFA et DAF. Le projet est de confier l'organisation des AFA et DAF aux départements néanmoins si un département a un manque de moyens ou de candidats alors sera-t-il possible d'organiser ces formations au niveau de l'échelon territorial supérieur ?
 - Réponse : Les modalités d'organisation des différents diplômes pour la saison 2017/2018 seront prochainement définies par le pôle formation de la DTN.

- Mme DUMONT signale qu'elle envisage de mutualiser des passages de grades pour les disciplines associées entre plusieurs départements d'une même zone interdépartementale.
 - Réponse : Il est nécessaire d'attendre la nouvelle réglementation de la CSDGE. Les départements n'ont pas la compétence pour prendre une telle initiative.

- M. MARTINEZ émet la volonté qu'il y ait des arbitres français aux Jeux Olympiques de 2020 et que pour cela, il faut envoyer des délégations arbitrales importantes sur les différents Open Premier League à l'étranger.

- La parole est donnée à :
 - Chaque membre du Conseil d'Administration représentant une discipline associée : M. Patrice SEVE pour le Yoseikan Budo, M. MECHAIN pour les AMV, M. Roger ITIER pour le Wushu.
 - A M. FERNANDEZ pour le karaté Full Contact ;
 - Au médecin membre du Conseil d'Administration.

Aucune autre remarque ou question diverse n'étant formulée, la réunion du Conseil d'Administration se termine à 20h15.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Alcino ALVES PIRES